

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

À cette séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-01-15-001

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-01-15-002

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

## **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Compte tenu que les membres du conseil reçoivent une copie des procès-verbaux avant la réunion et que ceux-ci sont aussi disponibles sur le site Internet de la municipalité, monsieur le maire nous informe que ce point sera dorénavant retiré de l'ordre du jour des réunions du conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2018-01-15-003

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 15 janvier 2018 au montant de 384 170.83\$ et autorise le paiement des factures.

### **Liste des Comptes de Décembre 2017**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	10 001.37 \$
2	Telus	1 451.94 \$
3	Telus Mobilité	29.80 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, décembre	2 436.34 \$
7	Salaires nets des Employés, décembre	23 986.63 \$
8	Salaires nets des Pompiers, décembre, gardes , 2 sorties, pratiques, prévention, travail administratif: Patrick Auger : 24 hres, Mathieu Champagne: 2¼hres	2 644.84 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise décembre	10 077.15 \$
10	Receveur Général du Canada, remise décembre	4 089.95 \$
11	REER, cotisations, décembre	2 613.50 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective, décembre	2 611.24 \$
13	Canadien National, novembre	496.00 \$
14	Postes Canada, éclairneur janvier	127.63 \$

15	Escouade Indépendanse, 2ième vers. cours Hip-Hop, Loisirs	1 737.50 \$
16	Jocelyne Gariépy, 2ième vers. cours danse, Loisirs	300.00 \$
17	Dominic Tessier Perry, remb. taxes cert. d'évaluateur	178.99 \$
18	Jean-Maurice Soulard, remb. taxes cert. d'évaluateur	550.77 \$
19	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver décembre: 26674.20\$, Divers travaux: Voirie, Aq.SC. Aq.PM du 23-10 au 24-11: 11123.24\$, Bris Aq.PM: 172.46\$	37 969.90 \$
20	Entreprises A. Massicotte, réparation lumières de rues	365.01 \$
21	Groupe Environnex, analyses eau potable et usée	399.10 \$
22	Sports Plus St-Casimir, huile à transmission	49.51 \$
23	Les Équipements Acmat Inc. Location compacteur travaux Aq.PM	203.51 \$
24	Réal Huot Inc. Pièces pour bornes-fontaine Aq.SC	76.85 \$
25	La Pérade Ford Inc. Entretien véhicules F-550	409.21 \$
26	Katy Grandbois, remb. fact. Fleuribulle	14.95 \$
27	Cribtec Inc. Décompte progressif no 3, mise aux normes Aq.PM.	233 928.28 \$
28	Noël du Pauvre, don	100.00 \$
29	Mun. St-Thuribe, réfection ponceau Riv. Blanche Est: 2233.87\$, Entraide alarme incendie 110 Place de l'Église: 183.64\$	2 417.51 \$
30	Régie des Déchets, crédit sur coût réel, vidanges fosses septiques	(1 677.68) \$
31	René Savard, frais déplac. 23-05 au 15-12-17: 123.60\$, remb. don Fondation du CHU de Québec: 50.00\$	173.60 \$
32	Buffet du Rapide, Repas des fêtes bénévoles bibliothèque	177.06 \$
33	Marché Thibault: Mun.: 312.81\$, Loisirs: 100.03\$	412.84 \$
34	Ville Donnacona facturation cour. mun. novembre	160.00 \$
35	Imprimerie Germain, copies Éclaireur janvier	828.65 \$
36	Technipc Informatique, entretien équipements inform. Incendie	34.49 \$
37	Mécanique AGH Inc. Entretien véhicules et traîneau, incendie	626.64 \$
38	SNC Lavalin Inc. Hon.Prof. Dossiers: RIRL: 1218.64\$, plan d'intervention: 402.41\$, adduction usine Aq.SC: 1437.19\$	3 058.24 \$
39	FQM, facturation Dicom 18-07 au 22-11, Mun.: 123.25\$, Loisirs: 44.37\$	167.62 \$
40	Groupe Lafrenière Tracteurs, réparation souffleur du tracteur	523.71 \$
41	Sable Marco, asphalte froid	495.84 \$
42	Garage Conrad Audet, essence mun.: 722.94\$, incendie: 109.03\$	831.97 \$

43	Godin Station Service, essence mun.: 529.05\$, incendie: 101.25\$	630.30 \$
44	Électro-Paul Inc. Changer chauffrette usine Aq.SC et travail sur contrôle de lipidité et sur moteur pompe à feu: 2444.37\$. Ampoule allogène + main d'œuvre sur lumières, Loisirs: 126.23\$	2 570.60 \$
45	Environnement McM, hon. prof. Étalonnage débitmètre eau potable Aq.SC	1 574.01 \$
46	Cégertec Inc., hon. prof. 4 au 24 nov. travaux correctifs désinfection Aq.SC. Rés: 2017-10-23-220	1 690.86 \$
47	Véolia, réparation enregistreur sc200, usine Aq.SC	1 563.66 \$
48	Univar, produits sodium aluminate, usine Aq.SC	5 196.87 \$
49	Collège Shawinigan, journée pratique David et Jean, formation assainissement	176.08 \$
50	Vohl Inc., cadran pour assainissement	210.35 \$
51	Patrick Tessier, déprédation castors (à l'arrière de Columbia)	150.00 \$
52	MRC Portneuf, hon. prof. Travaux en urbanisme 12-06 au 01-12-2017	284.96 \$
53	Acolyte, modification publicité rue des Moissons	109.23 \$
54	Pro-Plus, fournitures salle paroissiale, Loisirs	149.37 \$
55	Pharmacie St-Casimir, produits nettoyage Centre Récréatif, Loisirs	24.81 \$
56	Co-Op Univert, Mun.: 1334.02\$, Loisirs: 39.95\$, Glissade Loisirs: 1030.65\$, Incendie: 94.28\$	2 498.90 \$
57	CTM Réparation et achat radios incendie	3 415.74 \$
58	L'Arsenal, équipements incendie (achat échelle, vêtements) incendie	15 475.92 \$
59	Aréo-Feu, achat appareils respiratoires, incendie	3 230.80 \$

**TOTAL DU MOIS: 384 170.83 \$**

Municipalité:	<b>352 736.08 \$</b>
Loisirs:	<b>5 290.23 \$</b>
Incendie:	<b>26 144.52 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de janvier 2018.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RAPPORT DES RESPONSABLES**

Monsieur Raymond Beaudoin nous entretient de la nouvelle glissade installée près du centre récréatif et des commentaires positifs en regard de la centralisation des activités hivernales à cet endroit.

Monsieur André Filteau nous informe de la tenue prochainement d'une rencontre sur la mise à jour de la PFM-MADA.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué cinq sorties au cours du dernier mois. Par ailleurs, il félicite les employés des travaux publics pour la qualité de l'entretien hivernal des trottoirs.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous indique que les travaux ont repris le 8 janvier à l'AQPM. Par ailleurs, il souligne que l'entretien hivernal des chemins n'est pas toujours évident.

En terminant, l'ensemble des membres du conseil souhaite une bonne année à tous.

2018-01-15-004

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-01-15-005

### **SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les salaires et les avantages sociaux des employés pour 2018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les employés de la municipalité bénéficient d'une augmentation salariale de 1.0% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ADOPTÉE

2018-01-15-006

**ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'être membre de cette association;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 865.39\$ incluant l'abonnement annuel, l'assurance protection et les taxes pour 2018.

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires 02 13000 424 «Assurance cautionnement » pour un montant de 348.00\$ (sans taxe) et 02 13000 494 « Association et abonnement » pour un montant de 517.39\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2018-01-15-007

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ASSISTER AUX FORMATIONS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'assister à différentes formations offertes en lien avec son emploi;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, est autorisé à s'inscrire aux formations offertes en 2018 en lien avec ses fonctions.

**D'IMPUTER** ces dépenses au poste budgétaire 02 13000 454 « Services de formation» pour un montant maximum de 1 000.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2018-01-15-008

**TAUX HORAIRE DES POMPIERS POUR 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les taux horaires des pompiers pour 2018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les taux horaires des pompiers pour 2018 soient les suivants :

Rémunération de base	56.87 \$ / forfait
Quatrième heure et les suivantes	18.96 \$ / heure
Pratique	13.73 \$ / heure
Prévention	13.73 \$ / heure
Formation	11.25 \$ / heure
Directeur incendie	18.96 \$ / heure

**DE** profiter de l'occasion pour souligner la qualité du travail accompli par les pompiers.

ADOPTÉE

2018-01-15-009

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162-2017 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Règlement numéro 162-2017 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2018 soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DE SERVICES**

Je, soussigné, André Filteau, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption le Règlement numéro 163-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines dispositions relatives aux usages complémentaires de services.

Le projet de règlement vise à autoriser l'exercice d'un usage complémentaire de services à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et à déterminer la superficie maximale de plancher pouvant servir à cette fin à l'intérieur d'un tel bâtiment. Il a également pour objet d'apporter un correctif à la grille des

spécifications concernant les marges de recul latérales applicables à l'intérieur des zones agricoles A, Af/a et Af/b.

En conséquence, je procède au dépôt séance tenante du projet de Règlement numéro 163-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines dispositions relatives aux usages complémentaires de services.

---

M. André Filteau, conseiller

2018-01-15-010

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT /  
RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES  
DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage prévoit que les usages complémentaires de services exercés en complément d'un usage résidentiel sont autorisés uniquement à l'intérieur d'une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande visant à opérer un usage complémentaire de services à l'intérieur d'un garage existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage de façon à permettre ce type d'usage à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire à l'habitation selon certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 163-2018 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

**Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 163-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines dispositions relatives aux usages complémentaires de services ».

**Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : BUT**



Le présent règlement vise à autoriser l'exercice d'un usage complémentaire de services à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et à déterminer la superficie maximale de plancher pouvant servir à cette fin à l'intérieur d'un tel bâtiment. Il a également pour objet d'apporter un correctif à la grille des spécifications concernant les marges de recul latérales applicables à l'intérieur des zones agricoles A, Af/a et Af/b.

#### **Article 4 : LES CONDITIONS D'EXERCICE D'UN USAGE COMPLÉMENTAIRE DE SERVICES**

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 7.3.1.2 énumérant les conditions d'exercice d'un usage complémentaire de services sont remplacés par les paragraphes suivants :

##### « 2o Localisation

L'usage complémentaire de services doit être situé à l'intérieur d'une résidence ou d'un bâtiment complémentaire à l'habitation.

##### 3o Superficie maximale

Moins de 30 % de la superficie de plancher de la résidence peut servir à des fins d'usage complémentaire de services, sans toutefois excéder 50 mètres carrés.

Dans le cas où un tel usage se déroule dans un bâtiment complémentaire, une superficie de plancher maximale de 50 mètres carrés peut être utilisée à des fins d'usage complémentaire de services, sans toutefois excéder 50 % de la superficie de plancher de la résidence. »

#### **Article 5 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Les feuillets des normes B-16 à B-19 de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe I du règlement de zonage sont modifiés de façon à inverser les chiffres inscrits sur les lignes faisant référence à la marge de recul latérale minimale et à la somme des marges de recul latérales.

Plus particulièrement, une marge de recul latérale minimale de 4,5 mètres et une somme des marges de recul latérales de 9 mètres devraient être applicables à l'intérieur de toutes les zones figurant à l'intérieur de ces feuillets, soit des zones agricoles dynamiques A-1 à A-16, agroforestières (5 ha) Af/a-1 à Af/a-3 et agroforestière (10 ha) Af/b-1.

#### **Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 164-2018 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-CASIMIR**

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 164-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Casimir.

Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Casimir sera adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27). Toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

En conséquence, je procède au dépôt séance tenante du projet de Règlement numéro 164-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Casimir.

---

M. Denis Naud, conseiller

2018-01-15-011

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 / TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION AQSC**

**CONSIDÉRANT** que la firme Cegertec a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau sur le réseau d'aqueduc du village;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant le décompte progressif # 1 au montant de 72 151.42\$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense à la TECQ 2014-2018 et au fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-01-15-012

**DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #4 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

**CONSIDÉRANT** que le décompte progressif #4 soumis pour paiement s'élève à 271 728.61\$;

**CONSIDÉRANT** que ce décompte comporte deux montants pour des travaux non autorisés pour un total de 2 732.36\$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc. de Québec le décompte progressif # 4 au montant de 268 996.25\$ (taxes incluses);

**D'INDIQUER** à la firme WSP que tout travail en surplus doit être approuvé par la municipalité avant d'être effectué;

**DE** retenir un montant de 2 732.36\$ sur le décompte # 4;

**D'IMPUTER** cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

2018-01-15-013

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT D'UN SYSTÈME D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE DU POINTAGE À LA SALLE DE QUILLES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil est favorable à l'achat de ce système;

**CONSIDÉRANT** que ce projet pourra bénéficier d'une subvention de 5000\$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADJUGER** un contrat de gré à gré à BFT Bowling (Quillo-Service inc.) de Québec pour la somme de 7 200\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 15 novembre 2017.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-08000-725 « Machinerie et équipements de loisirs »

ADOPTÉE

2018-01-15-014

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC / TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES LOTS 4 118 961, 4 118 962, 4 118 964 ET 4 118 965 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS / AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-05-08-100**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir a adopté, le 8 mai 2017, sa résolution 2017-05-08-100;

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a fait l'objet d'une modification suite à l'émission de l'orientation préliminaire de la CPTAQ (dossier 416510);

**CONSIDÉRANT** que dans les faits, deux parties de lots ont été ajoutées, ce qui a eu pour effet d'augmenter la superficie de la demande déposée à la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que la demande du MTMDET se lit dorénavant comme suit :

*« Dans le cadre de travaux visant le remplacement du ponceau 42343, le MTMDET s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'aliénation en sa faveur, ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 3 423,8 mètres carrés correspondant à une partie des lots 4 118 961, 4 118 962, 4 118 964 et 4 118 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.*

*Plus précisément, la demande vise l'aménagement d'une voie de contournement temporaire pendant la durée des travaux (aval du ponceau), la réalisation de chemin d'accès pour les travaux (amont du ponceau) et l'acquisition d'une portion des lots 4 118 964 et 4 118 965 pour l'aménagement de l'extrémité amont de la nouvelle structure. »*

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de transmettre une nouvelle résolution municipale qui correspond à la demande amendée du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'INDIQUER** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande amendée du MTMDET ne contrevient à aucun règlement de la municipalité;

**D'AMENDER** la résolution 2017-05-08-100 en conséquence.

**ADOPTÉE**

2018-01-15-015

**DEMANDE DE COMMANDITE / DÉFI OSENTREPRENDRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal sont favorables à soutenir l'organisation de cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 250\$ au Défi OSEntreprendre;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2018-01-15-016

**VENTE DE LA MOTONEIGE SKI-DOO ALPINE 1981**

**CONSIDÉRANT** qu'une annonce a été publiée dans la dernière édition du journal *L'Éclaireur* à ce sujet;

**CONSIDÉRANT** que la meilleure offre a été déposée par Mme Esther Dusablon du 615, rue Notre-Dame à Saint-Casimir au montant de 300\$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE VENDRE** la motoneige Ski-Doo Alpine 1981 à Mme Esther Dusablon pour un montant de 300\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**DIVERS**

Aucun sujet n'est traité à ce point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-01-15-017

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h35.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire